



Ville de Saint-Quentin
10, rue Deschênes
Saint-Quentin (NB) E8A 1M1
ville@saintquentin.nb.ca
www.saintquentinnb.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : Les employeurs sont sollicités en vue du respect de la vaccination complète en milieu de travail

Pour publication immédiate

Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick), 20 octobre 2021 – Au cours des dernières semaines, les municipalités ont été invitées à faire front commun avec la province afin d'appliquer les consignes provinciales en matière de vaccination. La politique municipale sur les exigences de vaccination a ainsi été révisée afin de fixer au 30 novembre l'obtention du passeport vaccinal pour tous les employés municipaux, pompiers volontaires et membres du Conseil. Parmi les mesures envisagées afin de traverser la période pandémique, il est essentiel que tous les employeurs de la région fassent partie de la solution. En vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, chaque employeur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de ses salariés, d'où la justification de l'exigence de la double vaccination et pour les employeurs et pour les employés. Il va de soi que cette consigne soit respectée car il faut noter que depuis septembre, les rassemblements ne sont plus permis sauf lorsque les personnes sont doublement vaccinées. La lutte contre le virus de la COVID-19 passe par la vaccination et le taux de vaccination dans la région n'a pas encore atteint les 70%, et ce que nous vivons présentement est le reflet de cette réalité. Pour ces raisons, le Conseil municipal exhorte les employeurs locaux à appuyer le respect des mesures de santé publique au sein de leur entreprise. Afin d'assurer et de renforcer la sécurité dans notre collectivité, il importe que toutes les stratégies soient concentrées à cette fin.

« À titre de citoyens engagés, nous nous devons de continuer à communiquer à notre entourage que la vaccination est la clé de la reprise. Trop de commentaires gratuits et non fondés circulent présentement sur les médias sociaux, ce qui influence de nombreuses personnes, dont les plus vulnérables. Les données et statistiques officielles du ministère de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé sont celles qui permettent aux autorités et aux dirigeants de prendre des décisions éclairées sur l'état de la situation. Et c'est ce que nous nous engageons à faire à la municipalité. Mais tous doivent emboîter le pas et j'encourage les dirigeants d'entreprises à mettre en place des politiques afin de sécuriser leur personnel, et par le fait même, la viabilité de leur entreprise. Le système provincial de soins de santé est fragilisé comme il ne l'a jamais été et nous sommes tous victimes de cette situation que nous pouvons toutefois changer. Comme je l'ai mentionné à maintes reprises, c'est tous ensemble que nous traverserons cette période difficile car je demeure toujours confiante que les jours meilleurs sont à venir si nous faisons front commun. » a souligné la Maire Nicole Somers.

Voici les principaux contacts reliés aux services de soutien en période pandémique :

-Lorsque vous ne savez pas vers qui vous adresser, **l'aide commence au 211**. Le 211 est un service gratuit et confidentiel qui dirige les gens rapidement vers les services gouvernementaux, sociaux et communautaires essentiels.

-Questions relatives à la santé : **811** – helpaide@gnb.ca

-Questions non relatives à la santé : **1-844-462-8387**

-**Test rapide gratuit** pour les entreprises, faire une demande auprès de la Chambre de Commerce d'Edmundston : c19testrapide@ccedmundston.com - Pour les personnes de 2 ans et plus, trousse de 5 tests disponible 7/7 jours à l'Hôtel-Dieu St-Joseph de Saint-Quentin, de 13 h 30 à 15 h 30 (quantité limitée)

-Aide, conseil et ressources aux **entreprises/nouvelles mesures de la COVID-19** : **Opportunités NB** – nbph_crt@gnb.ca - <https://onbcanda.ca/fr/daccueil/>

Depuis le début et jusqu'à la fin de l'état d'urgence provincial relié à la pandémie mondiale, le Conseil municipal a publié des communiqués de presse afin de renseigner la population sur la situation actuelle et les consignes mises en place par la Ville de Saint-Quentin en vue de protéger la population.